

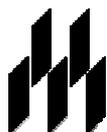
Accréditation des entrepreneurs

**Rencontre 8
le 27 octobre 2005**

Document présenté dans le cadre de :
La Table de concertation pour l'aménagement durable des
boisés privés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick



Atlantic
**MASTER
LOGGER**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. ACCRÉDITATION DES ENTREPRENEURS | 3 |
| 1.1 Situation actuelle | 3 |
| 1.2 Problématique..... | 3 |
| 1.3 Solutions possibles : Le <i>Atlantic Master Logger Certification program</i> | 3 |
| 2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 5 |

Ce document a été réalisé dans le cadre du Projet pilote ayant pour objectif de créer une Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Il servira comme outil de référence pour les participants du Groupe de travail devant identifier les options d'aménagement potentielles pour les lots boisés privés du Nord-Ouest.

Ce projet est réalisé par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus Edmundston grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Coordination du projet :

Stephen Wyatt, *Ph. D.*

Rédaction :

Anne-Claude Pépin, *B. Sc. For.*,
septembre 2005

1. ACCRÉDITATION DES ENTREPRENEURS

1.1 Situation actuelle

La foresterie est un domaine très controversé. Sur les lots boisés, les pratiques sont d'autant plus critiquées, car il existe moins de restrictions et de suivi en propriété privée. Pourtant, le territoire touché fait partie du quotidien de milliers de citoyens. Afin d'encourager les bonnes pratiques forestières et d'améliorer l'opinion publique concernant ces pratiques, divers systèmes d'accréditation des entrepreneurs sont en train d'être mis sur pied dans différentes régions du Canada, de l'Europe et des États-Unis. De façon générale, l'accréditation permet aussi aux entrepreneurs de répondre aux exigences des marchés de plus en plus pointues face aux techniques d'aménagement et d'offrir un service certifié aux propriétaires.

1.2 Problématique

Dans le Nord-Ouest comme ailleurs, le public est de plus en plus préoccupé par l'environnement et plusieurs s'inquiètent des techniques forestières employées. D'ailleurs, le métier d'entrepreneur forestier est de plus en plus exigeant en ce qui concerne les lois sur l'environnement, les pratiques utilisées et le respect des principes d'aménagement durable. En effet, une seule mauvaise opération peut engendrer des critiques et endommager la réputation de l'industrie forestière dans son ensemble.

Pour effectuer de bonnes opérations, les entrepreneurs forestiers doivent être au courant des lois et règlements encadrant l'exploitation forestière. Dans l'optique d'arriver à un développement durable, les entrepreneurs devraient également être conscients des principes et objectifs de l'aménagement forestier durable. Même si plusieurs entrepreneurs se conforment aux lois et règlements et utilisent les pratiques forestières appropriées, il y en a certains qui ne les respectent pas. Malheureusement, les propriétaires n'ont pas nécessairement l'information nécessaire pour bien choisir un entrepreneur qui respectera les lois, les bonnes pratiques, ainsi que les objectifs pour leur lot. Le public et les propriétaires n'ont donc pas accès à des travailleurs reconnus et certifiés.

De plus, lors des rencontres précédentes du Groupe de travail, il fut mentionné qu'un volume considérable de bois récolté chaque année sur les lots boisés échappe aux suivis et n'est pas comptabilisé à l'Office de vente des produits forestiers du Madawaska. Ce volume fantôme semble correspondre en partie aux ententes non écrites entre les entrepreneurs et les industries de la région, en partie aux volumes exportés hors de la province et en partie au bois de chauffage.

1.3 Solutions possibles : Le *Atlantic Master Logger Certification program*

Le Atlantic Master Logger Certification program (AMLCP) n'est pas une formation, mais plutôt un programme volontaire de reconnaissance pour tout entrepreneur forestier faisant la récolte de bois. Pour être admissible au programme, l'entrepreneur doit avoir suivi un cours de *Best management practices* et les cours obligatoire par la loi (OH&S, WHMIS, TDG, premiers soins).

Les trois parties impliquées dans ce processus sont : le *Canadian Woodlands Forum*, qui administre le programme ; le *provincial certification board*, qui révisé et accepte les applications et qui comprend des représentants d'entrepreneurs, des forêts modèles, d'organisations de conservation, de propriétaires, d'associations touristiques, d'instituts académiques et du gouvernement ; et finalement, l'entrepreneur faisant la demande. (Robichaud 2005)

Le processus

- Étape 1 : **Pré-qualification** - formulaire et entrevue évaluant le profil de la compagnie, les standards de performance, l'identification d'au moins 10 sites de récolte et la collecte de références professionnelles
- Étape 2 : **Vérification sur le terrain** - doit rencontrer les standards de performance de AMLCP à propos de la planification de récolte, la qualité de l'eau, la conservation des sols, la santé des écosystèmes, l'esthétique, la légalité de l'opération, la sécurité, l'amélioration continue et la viabilité de l'entreprise. Les standards sont décrits à l'adresse suivante : <http://www.cwfcf.org/english/documents/AMLCP%20Performance%20Standard%20rev%204.pdf>
- Étape 3 : **Soumission de l'application** - le rapport de vérification terrain est envoyé à l'entrepreneur, celui-ci peut ajouter ces commentaires au dossier en cas de mécontentement. L'entrepreneur signe un code d'éthique et une copie du dossier est envoyée au *provincial certification board*
- Étape 4 : **Révision de l'application** - le dossier est systématiquement évalué par le comité. La décision se prend par consensus
- Étape 5 : **Accréditation** - si l'entrepreneur est accepté, il devient accréditer pour une période de trois ans, durant lesquels des évaluations terrains auront lieu aléatoirement
- Étape 6 : **Ré-accréditation** - trois mois avant la date d'expiration de l'accréditation, l'entrepreneur sera contacté et sollicité pour se recertifier. Il aura à effectuer une entrevue et plusieurs visites terrain

Programme volontaire, programme coûteux, Comment le rendre attrayant?

Les coûts associés à l'accréditation sont d'environ 2500\$-3000\$. Ces coûts sont associés aux procédures administratives ainsi qu'aux inspections terrains. L'entrepreneur accrédité l'est pour une durée de trois ans après quoi le processus de recertification correspondrait à des coûts d'environ 500\$. L'industries et les municipalités auraient sans doute avantage à commanditer les entrepreneurs qui veulent être accrédités (Peter Robichaud 2005, communication personnelle).

Pour rendre ce programme plus attrayant aux entrepreneurs de la région, il faudrait instaurer des incitatifs à être un entrepreneur accrédité. Par exemple, des mesures pourraient être prises afin que ceux-ci puissent obtenir certains bénéfices ou rabais sur des produits par exemple. Également, il faut renforcer la demande pour du travail certifié. L'Office de vente pourrait rendre disponible aux propriétaires une liste des entrepreneurs accrédités et faire la promotion de ceux-ci.

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Canadian woodlands Forum. 2005. Atlantic Master Logger. En ligne. (Page consultée le 8 août 2005).
[Adresse URL] : <http://www.cwfcf.org/english/MasterLoggerPage.htm>

Fédération Canadienne des propriétaires de lots boisés. 2003. *The Pan Canadian Woodlot Certification Program*. Fredericton.

Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick. 2003. *Auditing the Pan Canadian Woodlot Certification Program*. Fredericton.

Infor. 2004. Projet pilote fait à Miramichi pour la certification Pan-Canadienne. INFORMation. Vol 3 (no 1). Janvier 2004. p.9

Northumberland Woodlot Owners Association. 2005. *Private Woodlot Certification Program*. Miramichi.

Robichaud, Peter. 2005. Atlantic Master Logger Certification Program, Recognizing the Forest Stewards of Atlantic Canada. Moncton.